

**DESIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCES AUX
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES QUESTIONS RELATIVES A LA
REUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES**

L'article R330-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA) prévoit l'obligation pour les personnes de droit privé chargées de la gestion d'un service public qui emploient au moins deux cent agents de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques. La CACG, en tant que société d'économie mixte chargée d'une mission de service public, et employant plus de 200 salariés est concernée par cette obligation.

Par la présente, Mme Salomé Pinau, juriste à la CACG, est désignée personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA) par M. Willy Luis, Directeur Général de la CACG.

Conformément à l'article R. 330-4 du CRPA, elle sera chargée en sa qualité de PRADA de :

- Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;
- Assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs.

Elle peut être également chargée d'établir un bilan annuel des demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques qu'elle présente à l'autorité qui l'a désignée et dont elle adresse copie à la commission d'accès aux documents administratifs.

Mme Salomé Pinau, et Mme Valérie Ferrané, assistante au service juridique, réceptionneront les demandes qui devront être adressées à l'adresse mail suivante : prada@cacg.fr.

Les coordonnées professionnelles de Mme Salomé Pinau sont les suivantes :

- téléphone fixe : 05 62 51 72 94
- mail : s.brisseau@cacg.fr

Les coordonnées de M. Willy Luis sont les suivantes :

- téléphone fixe : 05 62 51 71 02
- mail : w.luis@cacg.fr

La présente sera portée à la connaissance de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs dans un délai de 15 jours et publiée sur le site internet de la CACG.



Willy LUIS
Directeur Général



Salomé PINAU
Juriste